

**PRÊT**

# Prêt Atout

**Prêt sans  
suretés réelles**De 50 000 € à 5 M€  
pour les PME,  
et jusqu'à 30 M€  
pour les ETIDe 3 à  
5 ans**TPE, PME, ETI**  
**qui traversez un moment difficile**  
**lié à la crise sanitaire de Covid-19**

Le Prêt Atout renforce la trésorerie de l'entreprise pour lui permettre, dans un contexte conjoncturel exceptionnel (la crise sanitaire 2020 par exemple), de résoudre ses tensions de trésorerie passagères (et non structurelles), dans l'attente d'un retour à des conditions normales d'exploitation.



## BÉNÉFICIAIRES

- TPE
- PME
- ETI
- GE

### ÉLIGIBILITÉ

- TPE, PME et ETI selon définition européenne
- 12 mois d'activité minimum
- Tous secteurs d'activité, sauf exclusions (les SCI, les entreprises d'intermédiation financière, les entreprises de promotion et de locations immobilières, les entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 000 €, et les entreprises en difficulté)



## QUE FINANCE CE PRÊT ?

- Le besoin de trésorerie ponctuel
- L'augmentation exceptionnelle du BFR, lié à la conjoncture



## COÛTS

- Taux fixe ou variable
- Pas de frais de dossier
- Assurance Décès PTIA sauf si l'entreprise y renonce



## MODALITÉS

- Aucune sureté réelle, ni personnelle
- Partenariat financier (1 pour 1)
- Échéances trimestrielles, amortissement financier du capital



## ATOUTS DU PRODUIT

- Prêt sans garantie sur les actifs de la société ou de son dirigeant
- Différé d'amortissement en capital jusqu'à 12 mois



## OFFRE COMPLÉMENTAIRE

- Intervention en garantie de Bpifrance possible sur les financements bancaires associés, selon les règles et taux en vigueur

**CONTACTER BPIFRANCE DE VOTRE RÉGION : [bpifrance.fr](https://www.bpifrance.fr)***Document non contractuel et sous réserve de l'étude de votre dossier*